



Préavis n°14/23 au Conseil communal

Rapport accompagnant le budget 2024

Aubonne, le 16 octobre 2023

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
1.1. <i>Appréciation générale</i>	3
2. Yves Charrière, syndic	4
2.1. <i>Administration générale – Personnel communal (RH)</i>	4
2.2. <i>Bâtiments (Cpte 500)</i>	4
2.3. <i>Sécurité publique communale (Cpte 610)</i>	5
3. Sandra Linder	5
3.1. <i>Forêts (Cpte 320)</i>	5
3.2. <i>Alpages (Cpte 321)</i>	5
3.3. <i>ASSAGIE (Cpte 510)</i>	5
3.4. <i>Centre des Jeunes (Cpte 550)</i>	6
3.5. <i>CoCHE (Cpte 712)</i>	6
4. Laurent Auchlin	6
4.1. <i>Service voirie (cpte 430)</i>	6
4.2. <i>Service parcs et jardins (cpte 440)</i>	7
4.3. <i>Cimetières (cpte 440)</i>	7
4.4. <i>Exploitation Déchèterie (cpte 450)</i>	7
4.5. <i>Déchets urbains (cpte 451)</i>	7
4.6. <i>Déchets spéciaux (cpte 452)</i>	7
4.7. <i>Cultes (cpte 580)</i>	7
5. Nicolas Suter	8
5.1. <i>Services Techniques, Egouts & Epuration STEP (Cptes 410, 460 et 461)</i>	8
5.2. <i>Service des eaux, Service du gaz (Cptes 810 et 830)</i>	8
5.3. <i>Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire (Cpte 420)</i>	9
5.4. <i>Routes et places publiques, Eclairage public (Cptes 430 et 431)</i>	9
6. Catherine Zweifel	9
6.1. <i>Manifestations, Culture et Sociétés locales (Cpte 150)</i>	9
6.2. <i>Sports (Cpte 171)</i>	9
6.3. <i>Tourisme (Cpte 160)</i>	10
6.4. <i>Point I (Cpte 161)</i>	10
6.5. <i>Transports publics et mobilité (Cpte 180)</i>	10
6.6. <i>Informatique (Cpte 190)</i>	10
6.7. <i>Communication (Cpte 112)</i>	10
6.8. <i>ARASMAC (Cpte 711)</i>	11
6.9. <i>Accueil de jour des Enfants Morges -Aubonne (AJEMA) (Cpte 714)</i>	11
7. Conclusion	12

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité d'Aubonne a l'honneur de vous soumettre le projet de budget pour l'année 2024 et, à titre d'information, le plan des dépenses d'investissements pour les années 2024-2028.

Dans sa séance ordinaire du 2 octobre 2023, la Municipalité a approuvé le budget 2024 tel qu'il vous est présenté.

Celui-ci se monte à un total de

Charges	CHF 41'256'900.--
Revenus	CHF 39'577'100.--

Ce qui nous laisse prévoir un excédent de dépenses de CHF 1'679'800.-- (budget 2023 : excédent des charges de CHF 1'976'290.--) et une marge d'autofinancement positive de CHF 19'400.--.

1.1. Appréciation générale

Bien que déficitaire, le budget 2024 présente une marge d'autofinancement positive, ce qui est réjouissant en cette période d'augmentation des coûts en général. Ayant dû renoncer à certaines dépenses, ce budget tient compte de frais d'entretien relativement important de notre patrimoine. Toutefois, la Municipalité juge important d'y prêter une attention toute particulière, afin d'éviter de mauvaises surprises à terme et des frais d'investissement beaucoup plus importants.

Deux nouveaux EPT sont intégrés dans ce budget (Services techniques et Voirie). Ces forces permettront de compenser l'augmentation de nos tâches principalement induites par de nouvelles réglementations et exigences normatives, d'éviter le cumul d'heures supplémentaires de certains de nos collaborateurs et de renoncer à certains mandats externalisés jusqu'alors. Les engagements étant prévus en deuxième partie d'année, l'impact sur les mandats externes sera visible en partie dans les comptes 2024 mais surtout pour le budget 2025.

Dans le domaine de l'énergie, les coûts liés à la consommation d'électricité ont été réévalués à la hausse. Pour le gaz, nous avons décidé de réduire considérablement notre marge afin de permettre une stabilisation du prix de vente à nos clients pour 2024, ceci malgré une hausse importante qui aurait dû être répercutée. L'impact sur ce budget peut s'estimer à environ CHF 200'000.--.

Pour terminer ce petit tour d'horizon, le passage au nouveau plan comptable (MCH2) a été validé par le Canton et notre fournisseur informatique pour 2026. Les travaux de conversion de notre plan comptable débuteront dans le courant de l'année prochaine afin d'être opérationnels au début de l'été 2025 pour la saisie du budget 2026. Il s'agit d'un travail important qui nécessitera du temps et occasionnera bien évidemment des coûts informatiques. Nous avons néanmoins commencé les travaux préparatoires déjà dans ce document, en regroupant les bâtiments du patrimoine financier dans un même chapitre. A terme tous les bâtiments seront affectés dans les différents services concernés (la caserne dans le chapitre du service du feu par ex.). Nous continuerons cette préparation aux bouclements des comptes 2023 et 2024 en épurant notre bilan. Cela nécessitera des amortissements extraordinaires que nous répartirons sur ces deux exercices en fonction du résultat. Une synthèse de ce toilettage sera effectué et transmis à la CoFin.

2. Yves Charrière, syndic

Administration générale – Personnel communal (RH)
Bâtiments communaux, bâtiments scolaires et conciergerie
Sécurité Publique, Police – Protection civile – Pompiers SDIS
Piscine et personnel
ARCAM

2.1. Administration générale – Personnel communal (RH)

Les équipes de l'administration sont maintenant au complet et parfaitement fonctionnelles. Les charges inhérentes aux divers changements de postes sont désormais stabilisées.

Les cahiers des charges sont en cours de remise à jour ce qui a pour effet le contrôle du classement de notre personnel. Cette tâche est également la conséquence de la fusion, car elle permet de contrôler et de définir l'organigramme opérationnel de chaque service de manière précise.

Jusqu'à la fin 2023 les contrats de travail des collaborateurs du SDIS sont détenus par la commune d'Aubonne et refacturés. Pour le Commandant, il est convenu d'un forfait annuel. Dès le 1^{er} janvier 2024, ces contrats de travail seront intégralement repris par le SDIS, dont l'assemblée a accepté le règlement du personnel. De plus, le nouveau Commandant sera également sous contrat avec cette entité. Dès 2024, il n'y aura donc plus de mélange entre la commune d'Aubonne et cette association de communes.

2.2. Bâtiments (Cpte 500)

L'état de la situation de manière générale est maintenant effectué sur la totalité de nos bâtiments. Tous bénéficient d'une fiche identitaire renseignant sur l'état général, sur les entretiens effectués, sur les entretiens à venir ainsi que sur les contrats de maintenance. Ces fiches sont amenées à vivre de manière permanentes, par l'adjonction des opérations courantes d'entretien ou des travaux exécutés, mais également par des relevés ou des photographies qui permettent de documenter notre patrimoine immobilier dans le détail.

Notre patrimoine est très important en proportion du nombre d'habitant de notre commune. Le défi principal est de planifier les entretiens afin de permettre un maintien acceptable de nos bâtiments qui se détériorent plus rapidement si rien n'est entrepris et des coûts tolérables pour notre budget. Il est également nécessaire d'intégrer la vision à plus long terme sur les transformations lourdes envisagées afin de ne pas consentir à des frais d'entretien importants qui ne pourraient pas être amortis. La municipalité applique les critères suivants pour l'évaluation de ces travaux :

1. **La sécurité.** Cette dernière ne fait l'objet d'aucune concession et les normes sont appliquées sans restriction et dans les délais. Ce point est particulièrement sensible dans les bâtiments scolaires et à forte occupation.
2. **L'efficacité énergétique.** Elle permet, grâce à un investissement d'économiser des charges. Même si parfois ces dernières sont difficiles à calculer, l'incidence sur les coûts d'exploitation n'est pas négligeable. Ce point est en adéquation avec l'urgence climatique et le PECC.
3. **La pertinence financière.** Le ratio investissement, amortissement et stabilisation est analysé de manière systématique afin que la dépense soit "rentable".
4. **Les ressources.** L'exécution des travaux d'entretien en recourant aux compétences de nos propres collaborateurs aussi souvent que possible.
5. **La rationalité.** La possibilité de marquer un effort principal afin de limiter les coûts inhérents à plusieurs interventions.

Les loyers de la caserne de Chetry ont été rediscutés avec le SDIS Etraz-région. En effet, depuis la fondation du SDIS ces derniers n'avaient pas fait l'objet d'une réévaluation. A vrai dire, le CODIR n'avait que partiellement abordé ce point avant la construction de la caserne de Chetry et ne l'avait pas fait lors de la construction de la caserne de Rolle.

Sur l'initiative de la commune d'Aubonne, ces calculs ont été effectués tenant compte de la charge financière de tous les bâtiments, de leur surface opérationnelle, de leur surface administrative et de leurs charges d'exploitation. Le budget 2024 du SDIS ayant été accepté, les coûts d'investissement et d'exploitation de la caserne de Chetry seront intégralement assumés par ce dernier.

2.3. Sécurité publique communale (Cpte 610)

Un nouveau collaborateur a été engagé, l'équipe est maintenant complète. Pour mémoire, le départ d'une collaboratrice il y a trois ans n'avait jamais été compensé. Bien que les prestations de la sécurité publique soient parfois peu connues, elles restent nombreuses. L'équipe pourra ainsi améliorer encore ses services à la population, renforcer l'ilotage et les actions de police de proximité ainsi qu'un certain nombre de contrôle. Les contrats qui nous lient aux communes d'Allaman, Etoy, Gimel, Féchy pourront ainsi être respectés dans leurs termes.

3. Sandra Linder

Instruction publique – ASSAGIE
Centre des Jeunes, Politique jeunesse
Bibliothèques
Domaines et Pâturages, Vignes
Forêts - Groupement forestier de la Saubrette, Parc Jura Vaudois - Marchairuz
Commission Suisse-Etranger, Naturalisation

3.1. Forêts (Cpte 320)

L'entrée en vigueur des nouveaux baux entre le Groupement forestier de la Saubrette et les communes membres entre en vigueur au 1^{er} janvier prochain. Ceux-ci ne sont pas encore finalisés, mais selon les projections, le montant du bail pour la commune d'Aubonne ne devrait pas subir de variation à la hausse.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi vaudoise sur la protection du paysage et du patrimoine naturel, un nouveau règlement type du canton relatif à la protection du patrimoine arborisé doit voir le jour, dont une des modifications majeures est l'introduction de la notion d'arbre remarquable. Malheureusement, celui-ci n'est toujours pas disponible et l'étude pour la révision de notre plan de protection doit être repoussée à 2024.

3.2. Alpages (Cpte 321)

D'année en année, nous constatons combien l'eau est précieuse et vitale. Il en est de même sur nos pâturages. La source de la fontaine Valier étant moins prolifique que par le passé, nous devons poursuivre les investigations afin d'en trouver la cause. Des travaux d'étanchéité sont également à conduire sur la citerne du Chalet Neuf.

3.3. ASSAGIE (Cpte 510)

Le budget 2024 subit une augmentation de la participation des communes de l'ordre +3.8% (+CHF 322'000), à CHF 8'811'900 (budget 2024), contre CHF 8'489'800 (budget 2023).

Ceci s'explique notamment du fait de l'augmentation des transports scolaires communiqués par le transporteur (coût kilométrique, coût horaire et coûts fixes), ainsi que de la mise en place de bus supplémentaires pour répondre à

l'augmentation des effectifs. De plus, le montant des locations s'accroît en raison d'une salle de gym supplémentaire à Etoy et d'une hausse des heures de piscine offertes aux élèves.

Enfin, l'augmentation de fréquentation de tous les lieux de restauration scolaire induit une croissance de l'achat de produits alimentaires et évidemment de la participation des élèves aux frais de repas.

Toutefois, il faut mettre en perspective ce budget avec les années précédentes où les contributions des communes par élèves ont été stables ou ont baissé. Pour Aubonne, la participation nette s'élève à quelque CHF 245'000.-

3.4. Centre des Jeunes (Cpte 550)

La gestion de situations complexes de certains jeunes nécessite de temps à autre le recours à une supervision externe, pratique courante dans le domaine social.

3.5. CoCHE (Cpte 712)

Les besoins aigus de soutien des réfugiés lors de leur arrivée massive au début du conflit ukrainien ont diminué. L'engagement de la CoChe s'est ainsi normalisé et le budget consacré à son activité est diminué en conséquence. Nous ne sommes malgré tout pas à l'abri d'une recrudescence d'arrivées de réfugiés.

Après trois éditions des cours de français intensifs en été, la récurrence de ce cours se confirme.

4. Laurent Auchlin

Finances
Parcs & jardins, Cimetières, Jardins potagers
Chemins et cours d'eau
Voirie, Déchetterie
Cultes

4.1. Service voirie (cpte 430)

L'augmentation de la charge de travail se fait ressentir sur les heures supplémentaires effectuées mais ni sur la qualité du travail, ni sur la motivation de l'équipe.

Nous avons débuté le changement de certains véhicules, en commençant par les plus urgents. L'équipe prend donc en mains les nouveaux outils. Nous allons toutefois seulement procéder à l'approche transversale en 2024 puisque les véhicules commandés et reçus jusqu'à présent sont des véhicules spécifiques dont l'usage est restreint à certains intervenants seulement (permis spéciaux, tâches spécifiques etc).

Suite à l'emménagement dans les anciens locaux des pompiers, les aménagements ont été contrôlés et audités par la SUVA et correspondent maintenant aux dernières exigences. Les aménagements ont été en grande partie effectués par l'équipe de voirie afin de maîtriser techniques et coûts.

4.2. Service parcs et jardins (cpte 440)

Les différents épisodes venteux et orageux ont passablement endommagé le toit de nos serres communales. Le “coup de grâce” ayant eu lieu au tout début du mois de juillet. Nous avons décidé d’une réparation urgente. Nous avons changé la technique de couverture en passant à une technique de double plastique avec insufflation d’air entre les deux couches. Ces réparations n’étaient pas prévues et ne figurent donc pas au budget ; bien que nous ayons été dans les compétences municipales, nous avons informé dès que possible la COFIN (réunion sur site le 31 juillet) de la situation et les travaux ont ainsi pu être réalisés avant l’automne.

Pas de “journée des jardins” en 2023, mais certainement en 2024.

Equipe stable et motivée.

4.3. Cimetières (cpte 440)

2023 a été l’année de la mise à jour du règlement du (des cimetières), nous avons donc profité de ce nouveau règlement pour homogénéiser non seulement les tarifs, mais également l’ensemble des services proposés sur l’ensemble des 3 sites, comme mentionné dans le préavis idoine.

4.4. Exploitation Déchetterie (cpte 450)

Nous avons modifié, à l’essai, la collecte des déchets verts sur le site de Chetry (compostables et méthanisables), afin d’en diminuer les volumes et d’améliorer leur traitement (notamment avoir un accès “au sec” des bennes). Des mesures de restriction de tailles et de volumes ont accompagné cette mise en place, malgré le fait que ces volumes étaient déjà mentionnés dans le règlement.

Nous avons également confirmé et intensifié l’activité des “ambassadeurs” sur le site de la déchetterie, nous avons notamment ajouté une benne supplémentaire au troc.

Un accès par carte (salto) et barrière seront mis en place avant la fin 2023 voire début 2024.

Nous avons intensifié le dialogue et les exigences envers le prestataire (DESA SA).

4.5. Déchets urbains (cpte 451)

Nous avons commencé en 2023 l’installation de containers provisoires sur les sites que l’étude “Ecos Points à Aubonne” nous a permis d’identifier. Il s’agit ici d’une première étape qui sera rapidement suivie par le dépôt d’un préavis, afin de financer la mise en place de ces éco-points. L’installation de ces derniers et un nouveau mode de collecte, lorsque ces points seront installés, devraient nous permettre une économie substantielle en passant un mode plus moderne, moins polluant et plus respectueux des normes d’hygiène notamment.

4.6. Déchets spéciaux (cpte 452)

Un audit des déchets spéciaux a été réalisé en 2023 et a confirmé la bonne collecte et la bonne tenue des déchets spéciaux sur le site de Chetry.

4.7. Cultes (cpte 580)

Nous avons reçu la démission de la marguillière qui officiait depuis peu sur le site de l’église d’Aubonne. Nous avons rapidement trouvé une remplaçante qui commence en automne 2023.

5. Nicolas Suter

Services Industriels (SI), Egouts & Epuration STEP
Service des eaux, Service du Gaz
Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire
Routes et places publiques, Eclairage public
Commission Energie – Transition Energétique – Environnement

5.1. Services Techniques, Egouts & Epuration STEP (Cptes 410, 460 et 461)

La personne additionnelle prévue au budget 2023 pour le service des eaux a été engagé et entrera en fonction le 1^{er} janvier 2024, soit un peu plus tard que prévu initialement. Une réorganisation interne a été effectuée courant 2023 pour clarifier les cahiers des charges de chacun et assurer une suppléance pour chacun des postes. Au budget 2024, il y a un nouveau poste de géomaticien prévu pour les Services Techniques depuis le 1^{er} juillet 2024, les tâches ont été définies afin de répondre aux contraintes légales liées au SIT (service d'information du territoire). Les nombreux projets de la Municipalité seront élaborés à l'interne afin d'économiser des mandats actuellement externes. Plusieurs tâches pour les SI pourront être aussi réalisées afin de préparer les chantiers futurs.

Les égouts ainsi que la STEP sont financés entièrement par la taxe d'épuration. Divers travaux d'entretien seront réalisés, le remplacement des contacteurs du démarreurs à vis d'entrée, le remplacement de la sonde à niveau des bennes à boues déshydratées, la pose d'un compteur d'énergies pour les soufflantes, le remplacement de la console de dosage FeCl₃, ainsi que le remplacement du bandage de roulement sur l'ancienne jante du pont roulant. Il faut également relever que notre STEP intercommunale (Aubonne, Lavigny et St-Livres) n'est plus dans sa première jeunesse. Des travaux de maintenance doivent être effectués de manière préventive et en cas de casse, ceci d'autant plus que la conception de notre STEP comprend un chemin unique des eaux usées (pas ou très peu de redondance). Une étude a été réalisée pour évaluer le potentiel de mise à jour de notre STEP, ceci en parallèle d'un éventuel raccordement d'Aubonne à la nouvelle grande STEP intercommunale qui devra être réalisée dans cette décennie, en vue de traiter les micro-polluants. Le résultat de cette étude arrive à la conclusion que le site actuel de notre STEP pourrait être utilisé pour en faire une STEP Aubonne ++, à savoir Aubonne, Lavigny et St-Livres ainsi que quelques nouvelles communes situées en amont de notre STEP. Nous allons poursuivre l'étude de mise en œuvre de ce projet en parallèle avec le projet de STEP régionale. L'objectif étant de choisir une variante dans le courant de l'année 2024.

5.2. Service des eaux, Service du gaz (Cptes 810 et 830)

Le Service des eaux poursuit une politique d'entretien régulier et attentif des installations de la commune. Le Plan Directeur des Eaux lancé par le préavis n° 04/21 permet aujourd'hui une vue d'ensemble améliorée sur nos réseaux, et nous donne une vision claire des travaux nécessaires à la sécurité d'approvisionnement de notre commune.

Il est néanmoins clair que les engagements du service des eaux ont augmenté significativement suite à la fusion Aubonne-Montherod. A cela vient s'ajouter l'augmentation importante des exigences cantonales pour ce qui est du suivi de notre réseau d'eau, notamment en termes de contrôles et de mise à niveau des installations. C'est pour cette raison que ce service sera renforcé dès le 1^{er} janvier 2024, par le poste validé au budget 2023. Le PDDE donnera une ligne claire pour la mise à niveau de notre réseau communal et pour son fonctionnement sur la durée une fois finalisé et approuvé par le chef du département Cantonal. La fourniture d'eau est une mission essentielle de la commune, cette prestation n'est pas financée par l'impôt.

Le prix du gaz après deux années de fortes augmentations devrait se stabiliser en 2024. Même si le prix moyen d'approvisionnement du gaz poursuit une légère augmentation pour Aubonne, le mécanisme de limitation de la marge demandé par un vœu lors des comptes 2022, va entraîner une baisse de la marge pour la commune d'Aubonne. Cela aura pour effet une stabilisation du prix pour les clients aubonnois. Par contre, ce mécanisme entraîne une baisse des recettes pour la commune d'Aubonne ayant un impact direct sur la marge d'autofinancement et sur le résultat.

5.3. Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire (Cpte 420)

Le budget 2024 d'urbanisme et de police des constructions correspond à l'activité dense de notre commune dans ce domaine.

En effet, les projets de constructions à Aubonne sont nombreux depuis quelques années, entraînant un nombre important de mises à l'enquête et de dossiers y relatifs. Plusieurs études d'urbanismes sont menées en parallèle, aussi bien pour un plan d'affectation du Chêne que pour l'aménagement de la place de la Gare. Il faut relever que les travaux liés au PACom ne sont pas dans le budget, étant donné qu'un préavis a été validé en 2022 à cet effet.

5.4. Routes et places publiques, Eclairage public (Cptes 430 et 431)

L'entretien du réseau routier communal, plus de 77 Km, a pris du retard ces dernières années. Le budget 2024 propose un retour à un entretien normal, sans faire de rattrapage. Les Services Techniques de notre commune ont mandaté une étude générale de notre réseau qui a abouti en 2023 à un Plan Directeur des Routes. Ce plan une fois finalisé (env. juin 2024) nous permettra de planifier l'entretien et les améliorations souhaitées sur le moyen long terme.

Le budget 2023 comprenait un montant de CHF 500'000.- pour l'entretien de la route de Bougy. Ce montant ayant été utilisé pour la réfection de la route de Bougy en localité, ainsi que pour la réfection du chemin Lucien Chevalaz, il ne figure plus au budget 2024, raison pour laquelle ce budget est en nette baisse.

6. Catherine Zweifel

Affaires sociales, ARASMAC, AJEMA Petite enfance
Affaires culturelles, Sociétés locales, tourisme, sports,
Arboretum
Littoral Parc
Informatique, Communication
Mobilité – Transports Publics
Office de la population

6.1. Manifestations, Culture et Sociétés locales (Cpte 150)

Nous poursuivons le renouvellement du matériel pour les manifestations (bancs, tables, tentes...), ainsi que pour les décorations de Noël (compte 3114.00). Nous avons prévu une légère augmentation.

Nous vous proposons dans le compte 3115.00 un montant pour l'achat d'un pont multi-lift pour le transport du matériel (tables, bancs...), compatible avec le véhicule multi-bennes (objet du préavis 7/22).

La nouvelle directive pour le subventionnement des sociétés locales culturelles est en place. Nous avons prévu une légère augmentation de l'enveloppe (compte 3653.01) qui comprend aussi les subventions extraordinaires (cf. nouvelle directive).

6.2. Sports (Cpte 171)

Les directives pour les subventions sportives ordinaires et extraordinaires sont en place pour 2024. Nous tablons sur une légère augmentation de l'enveloppe. En effet, nous mettons l'accent sur la formation des jeunes, mais aussi sur la formation J&S des moniteurs.

6.3. Tourisme (Cpte 160)

Le projet Au Fil de l'Aubonne a bien avancé. Les premiers aménagements devraient avoir lieu encore en 2023. Les communes se sont entendues sur une clé de répartition pour les aménagements à effectuer.

La commune territoriale (sur laquelle les aménagements auront lieu) prend à sa charge le 20% des coûts. Le solde des 80% est réparti à raison de 20% à part égal et de 80% en fonction du nombre d'habitants. Ce qui représente environ CHF 7'000.- sur 2023 et 2024.

6.4. Point I (Cpte 161)

Une légère augmentation pour le traitement du personnel est prévue, en prévision d'une augmentation des heures d'ouverture.

6.5. Transports publics et mobilité (Cpte 180)

Selon la loi sur la mobilité et les transports publics, les communes participent à raison de 30% aux subventions octroyées. Le changement d'horaire 2025 des CFF, nous oblige à revoir toutes les lignes de bus. Un atelier avec les communes, le canton et l'ARCAM est en voie d'achèvement.

Les cartes CFF dégriffées vont connaître un changement complet de système en 2024. Les communes ne devront plus acheter un pack en début d'année. Ce qui avait pour inconvénient de coûter cher et de ne pas être sûr de pouvoir les vendre. Dès 2024, il n'y aura plus de quota de deux cartes par jour mais un quota général pour la Suisse. Les CFF ne factureront que les cartes vendues.

Projet Pick-e-Bike

Le projet Pick-e-Bike continue et la SEFA est toujours à la recherche de nouveaux partenaires. Une nouvelle clé de répartition a été trouvée entre les partenaires. Les coûts des gares d'Allaman, Etoy et Yens sont mutualisés. Le solde est en fonction du nombre de stations sur le territoire. Pour Aubonne, le montant est d'environ CHF 30'000.-.

6.6. Informatique (Cpte 190)

Nous continuons notre démarche pour la cybersécurité de la commune. L'UCV et le canton ont mis en place une plateforme de cybersécurité à laquelle les communes peuvent faire appel si besoin. Les communes doivent cependant avoir mis en place un certain nombre de mesures pour pouvoir y accéder (chose faite pour Aubonne). La cotisation se monte à CHF 0,48.- / habitant.

Les bornes WIFI de l'administration doivent être renouvelées.

6.7. Communication (Cpte 112)

L'enveloppe du compte 3151.01 augmente en 2024, suite à la mise en place du nouveau site internet, comprenant les logiciels pour le guichet virtuel, la location des salles et le site en lui-même.

L'Aubonn'info et le Raconte moi Aubonne seront toujours publiés chaque trimestre

6.8. ARASMAC (Cpte 711)

La participation des communes reste inchangée à CHF 0,70 par habitant. Le financement des AAS à la charge des communes monte à CHF 0,35 par habitant pour le financement des tâches spécifiques.

6.9. Accueil de jour des Enfants Morges -Aubonne (AJEMA) (Cpte 714)

Notre participation selon le budget AJEMA est de 10% basé sur la population et le solde se répartit en fonction des heures consommées par nos habitants. Le budget AJEMA a augmenté pour 2024, car plusieurs ouvertures de structures et d'augmentation de places sont prévues. Pour Aubonne, avec l'ouverture de l'Enfantaisie, nous pouvons supposer que le nombre d'heures consommé va augmenter. Nous avons donc budgété une hausse pour 2024 (compte 3522.03).

7. Conclusion

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2024 sans adresser ses vifs remerciements à ses chefs de service qui ont permis la mise sur pied de ce document, et de l'analyse complète de notre budget d'une manière très détaillée et professionnelle.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°14/23 relatif au « Rapport accompagnant le budget 2024 »,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

adopte

- **Le budget de l'année 2024 faisant apparaître CHF 41'256'900.-- aux dépenses, CHF 39'577'100.-- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 1'679'800.--.**

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 16 octobre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire adj. :

Y. Charrière

T. Rapin

Délégués de la Municipalité

- M. Yves Charrière, syndic
- M. Laurent Auchlin, municipal des finances

Responsable opérationnel

- M. David Golay, boursier communal

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 31 octobre 2023.

Annexe : Fascicule du Budget pour l'exercice 2024